



CONTRAT D'ADHESION

entre : **Mon Atelier**

Saint Orens - 32250 Montréal du Gers / 05 62 28 81 53 / sas-mon-atelier@orange.fr

et : **l'adhérent ci-après désigné, il est arrêté et conclu ce qui suit :**

1. Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail (en maj.) :

2. Le forfait

Forfait choisi :

3. Mode de paiement :

.....

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Abonnements et Options

- Une fiche d'inscription dûment remplie, une décharge médicale et/ou parentale si mineur(e) correctement signée ainsi qu'un RIB pour les prélèvements seront demandés lors de l'inscription.
- L'accès à la salle de sport est réservé aux abonnés dont l'abonnement est en cours de validité. Un badge vous sera remis lors de votre inscription, il devra être présenté à chaque entrée dans la salle de sport. En cas de perte, le renouvellement vous sera facturé 20€.
- Les horaires d'ouverture sont de 6h à 22h pour les abonnés munis d'un badge, 365 jours/an. Ils ne peuvent être modifiés sans motif valable et les modifications éventuelles seront portées à la connaissance des abonnés (fermeture pendant travaux, cas de force majeure).
- Les forfaits sont nominatifs et incessibles. Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni reportables.
- Toute personne se servant de son badge pour faire entrer une tierce personne paiera une amende de 240€, soit un an d'abonnement au Forfait Go.
- Pour le forfait partenaire, il est indispensable de représenter un justificatif à la date anniversaire de leur adhésion initiale. Sans ce justificatif, le prix de l'abonnement appliqué sera celui du forfait Go. Tous les forfaits courts de 1 jour à 1 mois, ne sont pas soumis à tacite reconduction.

Pour toute résiliation l'abonné devra envoyer un courrier avec Accusé de Réception un mois avant la fin de l'abonnement, expliquant le motif de la résiliation (se référer à l'article 4- Cas de force majeure). L'abonné devra dès la fin de son contrat d'adhésion remettre sa carte à l'accueil de Mon Atelier, dans le cas contraire elle lui sera facturée 20€.

- Le présent contrat est valable pour tous les forfaits présents à Mon Atelier dont l'option a été choisie en page 1. (Détail des Forfaits voir présentoir à l'accueil)
- Avec chaque abonnement un Bilan Bien-Etre est offert. L'entretien sera tenu par un coachs sur simple demande de l'abonné.

2 - Paiement, durée et modalités

- Les modes de paiements acceptés sont les suivants : Carte bancaire, Chèques, Espèces ou Prélèvements mensuels.
- En cas de paiement comptant, le contrat est conclu pour une durée de 12 mois, non remboursable ni échangeable, à compter de la date d'inscription. La tacite reconduction ne peut avoir lieu sans le règlement de la cotisation suivante aux nouvelles conditions de Mon Atelier.
- En cas de paiement par prélèvement mensuel, le contrat est conclu pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'engagement de 12 mois.
- En cas d'incident de paiement, le forfait est suspendu en attendant la régularisation de ce dernier ainsi que les frais occasionnés. Mon Atelier s'engage à conserver le prix fixé pendant toute la durée du contrat en cours.
- En cas d'interruption du contrat à l'initiative de l'abonné(e) et quelle qu'en soit la cause ou la durée, Mon Atelier se réserve la possibilité de réviser, le cas échéant, le prix de l'abonnement mensuel lors de la réactivation du contrat.

Toute modification pour un autre forfait est possible et vous réengage sur 12 mois.

3 - Résiliation

Le remboursement des cotisations ne pourra se faire qu'en cas de force majeure (article 4), et sur présentation de justificatifs. Il ne sera effectif qu'après l'accord de la di-

rection qui étudiera les demandes au cas par cas. Tout mois commencé est dû. La demande de résiliation à l'initiative de l'abonné(e), est possible à compter du 12^{ème} mois effectif de l'abonnement, et doit être signifiée, par courrier recommandé avec avis de réception et un préavis de 1 mois. Pour être validée définitivement, la résiliation doit être suivie, au terme du mois de préavis, de la restitution du badge. A défaut, les prélèvements continueront d'être effectués jusqu'à la remise de celui-ci.

L'abonnement est résilié de plein droit par Mon Atelier aux motifs suivants :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'inscription, fausse déclaration, falsification des pièces.
- En cas de fraude répétée dans l'utilisation de la carte d'accès à Mon Atelier.
- En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension du badge et des forfaits associés à celui-ci en attendant la régularisation ainsi qu'une participation aux frais de gestion de l'impayé (frais de banque et gestion).

4 - Cas de force majeure

L'abonné(e) reconnaît que son contrat d'abonnement lui ouvre droit à l'utilisation des installations et au bénéfice des prestations énoncées ci-dessus. En cas de non-utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, ou en cas de force majeure, l'abonné(e) peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé à Mon Atelier.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de résiliation accompagnée du badge et des pièces justificatives. Par « motif » en cas de force majeure, il est limitativement fait référence aux cas suivants : maladie ou accident grave empêchant définitivement l'abonné de bénéficier des services de Mon Atelier, décès, mutation professionnelle du fait de l'employeur. Mon Atelier se réserve néanmoins la possibilité de faire contrôler l'état de santé de l'abonné(e), en cas de suppression relevant d'ordre médical, par le médecin conseil de Mon Atelier (sous les usages de confidentialité habituels).

Pour toute cause d'empêchement non définitif (supérieur à 1 mois), à l'exclusion des congés annuels, ne relevant pas des cas de force majeure énoncés ci-dessus, l'abonné(e) pourra bénéficier d'un gel des prélèvements (dans le cadre de l'abonnement à durée indéterminée) selon les conditions précisées par Mon Atelier, à la condition expresse d'informer préalablement Mon Atelier et de remettre son badge à l'accueil, ainsi que les pièces justificatives. Mon Atelier conservera la carte pendant toute la durée de l'empêchement.

5- Attestation

L'abonné(e) atteste en signant une décharge médicale le jour de son inscription que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par Mon Atelier, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. L'abonné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte son contenu. Ce dernier est consultable en annexe.

En cas de litige, le tribunal d'Auch sera seul compétent.

Date

Signature précédée des mentions Bon pour accord & Lu et approuvé

REGLEMENT INTERIEUR DE « MON ATELIER »



Le règlement intérieur est un document officiel émis par « Mon Atelier ».
Le non-respect de ce dernier peut valoir l'exclusion définitive de « Mon Atelier »,
sans remboursement de votre forfait, ni de votre adhésion même si encore valable.

1- Caution

Pour toute inscription, une caution de 5€ vous sera demandé pour le badge. Elle sera ajoutée au montant du premier prélèvement.

2- Conditions d'accès à la salle de sport

- Pour des raisons de sécurité vous avez obligation de badger individuellement avant de pénétrer dans le club.
Toute personne doit badger.
Si un adhérent introduit une personne non abonné à « Mon Atelier » celui-ci sera sanctionné d'une amende du montant de la cotisation annuelle.
- Le badge qui vous a été remis lors de l'inscription vous donne l'accès à l'ensemble des salles du groupe « By Mon Atelier ».

3- Règlement/ règles de sécurité et hygiène

L'abonné déclare se conformer au présent règlement, respecter les consignes suivantes :

- La politesse et l'entraide sont de mise dans « Mon Atelier ».
- Une tenue de sport est obligatoire pour toute pratique au sein de la salle (T-shirt, débardeur, serviette, short ou survêtement de sport).
- Les chaussures doivent être propres et/ou réservées à l'usage de la salle.
- Se mettre torse nu est formellement interdit.
- Ecouter sa musique hors casque est interdit.
- L'utilisation d'une serviette est obligatoire.
- Désinfection obligatoire du matériel utilisé au moyen de produits fournis par « Mon atelier » prévus à cet effet.
- Ranger le matériel après utilisation.
- Pour le confort de chacun, penser à mettre son téléphone portable en mode silencieux.
- Il est interdit de manger pendant l'utilisation des machines et du matériels.
- Ne pas oublier de ramasser ses bouteilles et autre détritux à la fin de la séance.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.
- Respecter les autres utilisateurs et leur temps d'utilisation des machines (n'hésitez pas à organiser des rotations).
- Chaque abonné(e) s'engage en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement les secours habilités via l'affichage en salle.
- En dehors des horaires d'ouverture, la salle doit être libérée de toute présence.

4- Vestiaires / Dépôt

- Sont soumis à la disposition des membres, des casiers individuels ou des étagères à pièces dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance. Ils seront systématiquement ouverts et vidés après la fermeture.
- Il est interdit de se changer dans la salle, merci de vous rendre aux vestiaires.
- « Mon Atelier » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de « Mon Atelier » (parking inclus selon les salles).

5- Attestation / Décharge médicale

- Lors de votre abonnement vous avez signé une décharge médicale.
- Vous attestez donc que votre état de santé et votre conditions physique vous permette de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par « Mon Atelier », dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

6- Si l'abonné(e) n'a pas connaissance de la bonne utilisation des machines, « Mon Atelier » conseille soit de s'abstenir, soit de demander conseils auprès des coachs aux heures de permanence. La responsabilité de « Mon Atelier » ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations

7- Les machines sont révisées régulièrement (un fois par mois), « Mon Atelier » demande aux abonné(e)s de signaler tout dysfonctionnement, casse, ou anomalies survenues lors de l'usage des machines, et matériels.

8- Responsabilité civile / Dommage corporel / Sécurité

« Mon Atelier » est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses intervenants conformément à l'article 37 de la Loi du 16 juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir « Mon Atelier » contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourues au titre de dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels ...
De son côté, l'abonné(e) est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il(elle) pourrait causer à des tiers, de son propre fait, au sein de « Mon Atelier ».

9- Loi informatique et liberté

Le traitement informatique du dossier de chaque abonné(e) dans le cadre de la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, lui ouvre droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'abonné(e) doit s'adresser à l'accueil.

10- Contrôle / Surveillance

« Mon Atelier » est placé sous Vidéosurveillance 24h/24 et 7j/7. Ces données sont placées sous la Loi de protection des données personnelles et archivées durant 24h, elles sont ensuite automatiquement effacées par le système de gestion informatique (Loi informatique et liberté du 6 juillet 1978 modifiée en 2004).

Date et signature

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le/...../.....